

MONTPELLIER

VOTRE VILLE

N° 5 JUILLET AOUT 78

JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPALE



FAIRE ENSEMBLE NOTRE VILLE

Notre action

LE CONSEIL SOLIDAIRE DES TRAVAILLEURS

A Montpellier de nombreuses luttes sociales se développent depuis le mois de Mars contre la politique d'austérité du gouvernement.

Ce fut d'abord la lutte des travailleurs du C.H.U., puis celle des travailleurs du bâtiment durement touchés, avant comme après les élections par les fermetures d'entreprises, les travailleurs de EUROCEAL, et ceux des Courriers du Midi, de la C.T.M., pour de meilleures conditions de travail et contre la baisse de leur pouvoir d'achat. Dernièrement, les travailleurs de la C.C.I.M. entraînent en lutte contre les licenciements de 60 d'entre eux. Les hausses des tarifs publics, ainsi

que la libération des prix industriels décidées par le gouvernement frappent les budgets des familles ainsi que ceux des collectivités locales. Le gouvernement aggrave ainsi sa politique d'austérité et en fait supporter doublement les conséquences à la population, par une atteinte directe à son pouvoir d'achat et par une dégradation des services publics.

Dans ce contexte, la préparation du Budget supplémentaire 78 de notre municipalité s'avère d'autant plus difficile. Ces difficultés s'ajoutent au transfert de charges de plus en plus important que l'état opère sur les municipalités. Le conseil Municipal de Montpellier

LE CONSEIL MUNICIPAL A LA BLANQUETTE

La municipalité n'a cessé de dénoncer les graves dangers occasionnés par l'augmentation de puissance de l'antenne de Télé-diffusion de France implantée à proximité immédiate de la Zolad.

Les interférences prévisibles de cette antenne vont complètement perturber le fonctionnement des appareils électriques et électroniques des laboratoires et établissements hospitaliers de cette zone.

Devant l'obstination de T.D.F., le Conseil Municipal a décidé de se réunir en séance exceptionnelle mercredi 12 Juillet à 16 heures sur un terrain de la Blanquette, au pied de l'antenne, et ceci en présence de la population et de la presse locale et nationale.

se déclare solidaire des luttes que mènent actuellement les travailleurs de notre ville. Il apporte leur soutien aux revendications légitimes des travailleurs et de leurs organisations syndicales.

Il luttera fermement contre la politique d'austérité du gouvernement Barre-Giscard-Delemas.

Le Conseil Municipal de Montpellier

LES TRANSPORTS URBAINS : UNE PRIORITE POUR VOUS !

« La circulation dans Montpellier est de plus en plus difficile... » « Il faut une heure pour aller à la Paillade... » « Le centre ville est complètement engorgé... » Qui n'a pas entendu ces phrases dites par nos concitoyens ? Qui n'a vécu ces queues de voitures qui font perdre un temps fou ?

La commission « transports », que je préside, s'est penchée sur ce problème depuis mars 77. Beaucoup de travail, beaucoup de discussions, mais aussi des rencontres nombreuses avec les travailleurs de la C.T.M., avec les usagers, avec des responsables d'organisations.

Un des remèdes aux problèmes de circulation passe par le développement de transports urbains. La forme de la nouvelle

société que nous envisageons doit permettre ce développement.

Associant des capitaux publics à une prise de participation majoritaire de la Municipalité (65% des actions) la nouvelle société d'économie mixte permettra une réelle réglementation des transports urbains. Le conseil d'administration composé majoritairement d'élus se devra de développer les transports urbains en qualité par des trajets adoptés aux besoins des habitants et des travailleurs par des lignes plus étendues, par des fréquences plus régulières.

L'installation de cette société sera prête fin décembre si les conditions sont réunies, ce que nous espérons. A ce jour le travail largement engagé permet de penser que l'année 79 verra un changement

important dans les transports urbains à Montpellier.

Cette S.E.M. permettra aussi la mise en place de tarifs sociaux pour les jeunes (lycéens, étudiants, cho-

meurs), pour les handicapés, etc...

Pour la Commission « Circulation »
Yvan VELAY
Adjoint au Maire

POUR UNE RADIO DANS LE CADRE LOCAL DES COLLECTIVITES PUBLIQUES

- Le Conseil Municipal estime l'actuel monopole de la radio inadapté aux exigences démocratiques de notre société

- condamne la réaffirmation passiste du monopole par la droite lors du dernier débat parlementaire.

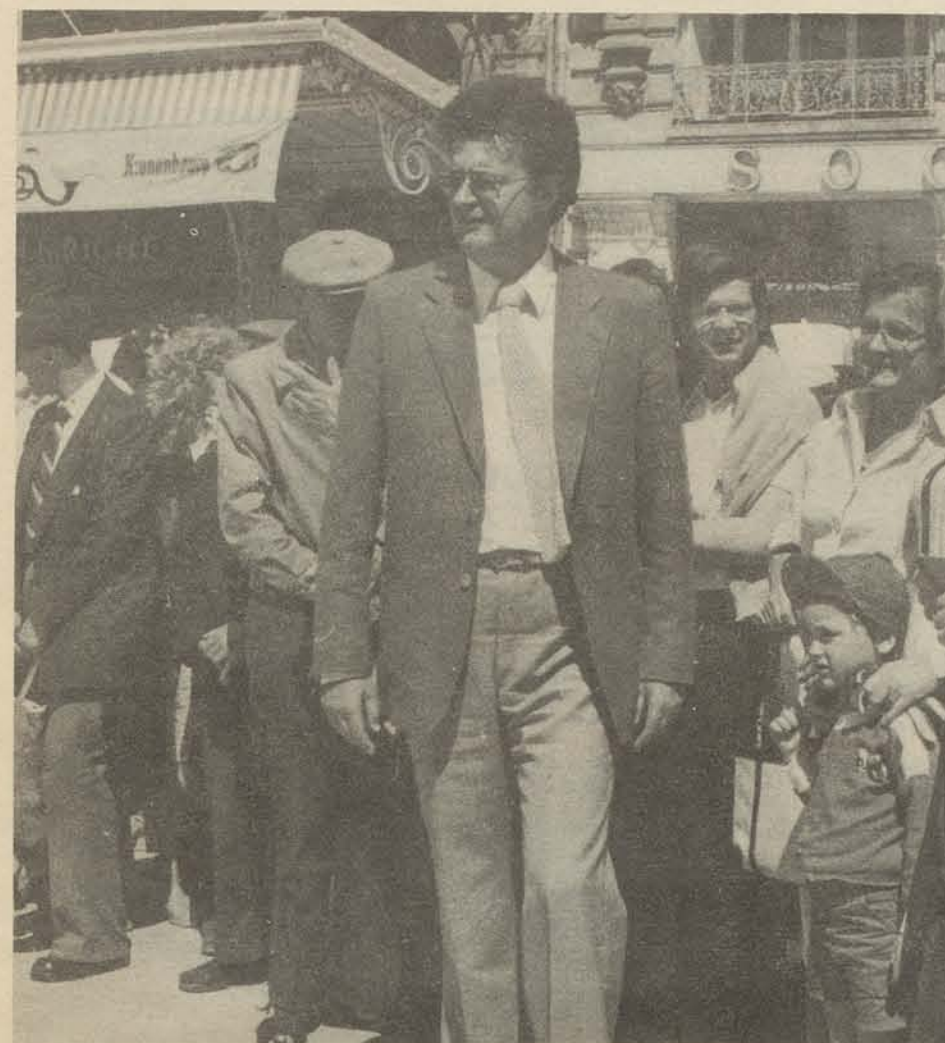
- demande la mise en place, dans le cadre d'une déconcentration du service public, de radios locales

avec la participation des collectivités publiques, dans le cadre de conseils d'administration pluralistes, permettant la plus large expression démocratique.

- réaffirme l'intérêt du Conseil Municipal de Montpellier pour une telle évolution, sur laquelle il prendra l'initiative d'une large concertation

Le billet du maire

POUR UNE DEMOCRATIE MUNICIPALE



En Mars 1977 la liste d'union de la gauche inscrivait clairement dans sa charte la nécessité de créer les bases d'une véritable démocratie municipale.

« Un citoyen responsable ne peut accepter de voir son rôle réduit à celui d'une simple fonction électoraliste revenant tous les six ans. Il désire de façon permanente et démocratique être associé à la construction et à la gestion de sa propre ville. Or les deux éléments fondamentaux de cette démocratisation sont

l'information et la participation.

L'information doit être pratiquée de la façon la plus large possible afin que puissent s'exprimer les besoins véritables de la population. Elle doit être permanente aussi bien au niveau des quartiers (expositions, enquêtes, débats) que celui de toute la ville. »

La mise en place d'une très large information précédant l'enquête publique sur la révision du Plan d'Occupation des Sols est la concertation la plus évidente que l'engagement de la municipalité a été respecté.

Sur des lieux de grand passage, au centre ville, dans les quartiers, ces expositions et les diaporamas présentés à cette occasion ont pu être examinés par plus de 40 000 personnes. Des encouragements et des critiques ont été formulés, de nombreuses propositions nous sont parvenues.

Cet effort sans précédent fait de cette enquête publique une réalisation exemplaire dont le retentissement national est évident. La révision à venir du P.O.S. dans l'année qui suit permettra de largement de ces avis.

Nous l'avons déjà dit, une ville ne s'improvise pas. La large concertation réalisée à l'occasion du P.O.S. a permis de réfléchir sur les objectifs à long terme, de penser à l'échelle de la population de la ville la multiplicité des besoins et de définir les priorités.

Qu'il s'agisse de la construction des Maisons pour Tous, de la mise en place des équipements de toute nature dans les quartiers, des réalisations scolaires, le contact entre élus et associations est largement engagé. Il devra aller en s'améliorant.

L'habitude de la concertation doit s'ancre dans notre pratique quotidienne afin de faire avancer toujours plus loin la démocratie locale. Pour leur part, les élus y sont prêts.

La nouvelle forme du bulletin municipal qui comporte une pagination accrue, permettra de développer l'information qui vous est due et d'enrichir le dialogue avec vous par les tribunes libres, la

voix des quartiers et le courrier des lecteurs.

La communication qui s'est établie ces derniers mois est porteuse d'immenses espoirs pour l'avenir de Montpellier. Le mouvement est maintenant lancé, au bout du chemin : la possibilité pour vous de prendre en main votre ville et votre vie. Ceci reste difficile. Les premiers efforts ne sont qu'un début. Il reste beaucoup à faire avec vous. Cependant, beaucoup de contraintes quant aux ressources financières, au prix des terrains, aux subventions d'Etat (écoles, terrains de sports, etc...) ne dépendent pas de la Municipalité, mais de l'état qui transfère sans cesse aux communes des charges mais non des recettes. Une lutte est à engager pour redéfinir face à l'Etat les ressources des communes. Elle n'a de sens qu'avec votre soutien.

Georges FRECHE.

FETE DU 14 JUILLET

Jeudi 13 Juillet 1978

21 h 30 - Défilé traditionnel avec les Majorettes de la Ville de Montpellier, les Majorettes de Montpellier-Festivités et les Majorettes de la Paillade, accompagnée par l'Etoile Bleue, les Bérêts rouges, la Péna de Pérols, la Péna Valencia de Martigues et la participation des groupes folkloriques : La Garriga et la Montanharda ;

22 h 30 - Bals sur la Place de la Comédie et dans les quartiers : La Paillade, Lemasson, Plan Cabannes, Place de l'Abattoir et l'Aiguelongue.

Vendredi 14 Juillet 1978

11 h 30 - Avenue d'Assas Prise d'Armes, Remise de Décorations suivie d'une Revue Militaire ;

17 h 00 - Place de la Comédie - Animation Musicale

21 h 30 - Promenade du Peyrou : grand feu d'artifice

22 h 30 - Bals sur la place de la Comédie et sur la promenade de l'Esplanade (Kiosque BOSC)

LES FEUX DE LA SAINT-JEAN



Depuis 18 ans, les feux de la Saint-Jean s'étaient éteints. Pour la première fois ils se sont ranimés en 77, grâce aux associations montpelliéraines. Cette année la Municipalité a apporté un concours financier très estimable. On assista à des fêtes très réussies et souvent originales.

S.O.S. Platanes !

L'affichage est interdit sur les platanes. La Mairie a pris des dispositions pour faire arracher chaque matin les affiches.

Les Platanes montpelliérains sont très malades. Ils sont atteints d'une maladie « cryptogamique » : la ceratocystis fimbriata. Dès le 10 juillet, le service des espaces verts a engagé un nouveau traitement pour tempérer la progression des champignons. Les platanes des boulevards souffrent beaucoup plus que ceux des parcs. Ils sont particulièrement atteints boulevard Gambetta et boulevard Henri IV. Le traitement portera sur 150 arbres Bd Gambetta et sur quelques 61 Bd Henri IV. Les jardiniers perceront un trou dans le tronc de l'arbre et injecteront à l'aide d'une grosse seringue un produit fongicide.

D'où vient cette maladie ?
On peut aisément déterminer trois facteurs :

- la pollution générale
- les travaux (voirie, trottoirs, goudron, et le manque d'eau)
- la taille : les platanes sont de nature des arbres touffus et imposants. Pour la commodité de nos rues, on les fait « monter » en tige, les arbres ne peuvent plus s'étaler librement.

Quelle solution ?

La meilleure serait de planter des arbres mieux adaptés à « la ville ». C'est à dire plus petits : les micocouliers, les érables de Montpellier, les acacias de Besson, par exemple.

Y. LARBIOU

Centre Commercial

Géant Casino

sur l'autoroute, sortie Montpellier-sud

avec Cafétéria

JEAN LEFEBVRE

TRAVAUX PUBLICS ET ROUTIERS TRAVAUX de V.R.D.

DIRECTION REGIONALE LANGUEDOC - ROUSSILON

Bureaux - Atelier - Dépôt : Route de Lodève - Juvignac, B.P. 7 025, 34022 Montpellier Cedex

Tél : 75-36-80 - Télex 480-177 TARFILE-MONTP

Les travaux

LA MUNICIPALITE RESTAURE SES BATIMENTS

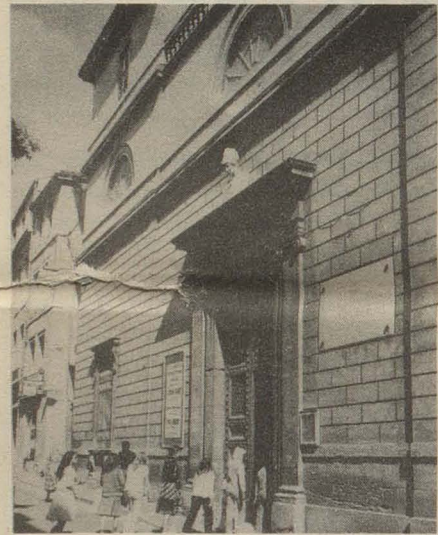
Depuis un an, le Conseil Municipal a mis tout en oeuvre pour améliorer et restaurer les bâtiments publics : musée, théâtre, bourse du travail... Les travaux commencent partout. C'est l'une des priorités de votre

BATIMENTS COMMUNAUX A CARACTERE CULTUREL

- Musée :

Les travaux d'agrandissement du Musée dont il avait été question à maintes reprises, sont commencés. Le projet a pour but principal :

- la liaison du Musée FABRE avec les locaux de l'Ancien Lycée qui lui ont été affectés, voilà déjà un bon nombre d'années;
- l'aménagement des locaux actuels : un effort de modernisation sera accompli en ce qui concerne les salles d'exposition, en particulier au niveau de l'éclairage des oeuvres ; d'une façon générale, un certain climat de fraîcheur (dont



l'ensemble du Musée a bien besoin) pourra être obtenu par l'utilisation de couleurs claires, de tissus collés de ton neutre, de matériaux modernes chaque fois qu'ils pourront s'allier au décor.

Les possibilités d'extension, dans l'avenir, ne sont pas écartées dans les locaux de l'ancien lycée (2ème tranche de travaux), mais leur état de vétusté est tel qu'elles nécessiteront une réfection complète du second oeuvre.

La tranche de travaux qui démarre actuellement, d'un montant de 1 440 000 francs rendra notre Musée plus attrayant, surtout pour les Jeunes. Les travaux ont été décidés et seront suivis avec M. DEJEAN, Conservateur, et l'ensemble de son personnel. Ils s'inscrivent dans le cadre d'une politique culturelle qui vise à faire du Musée le témoignage et la mémoire vivante de l'art plastique. Cela peut paraître très ambitieux. Ce n'est pas en effet sans effort que nous parviendrons réellement à ce qu'il devienne la richesse artistique de l'ensemble de la population, mais, ces efforts, nous sommes prêts à les entreprendre et nous restons à l'écoute de toutes les propositions qui pourraient nous être faites dans ce sens.

- Théâtre :

En plus des travaux, -nombreux-, d'entretien courant dont ce bâtiment fait l'objet, des aménagements de certaines salles sont prévus.

Ainsi va être créée dans une salle de 200 m² environ, une école municipale de danse. Le montant des travaux est évalué à 270 000 Francs : ceux-ci débiteront dès que

la subvention sollicitée auprès du Ministère des Affaires Culturelles aura été attribuée à la Ville. L'objectif là aussi est de faire de ce magnifique théâtre un lieu de rencontres et d'expressions artistiques multiples. Obtenir qu'il devienne un lieu ouvert, point de rencontre et de confrontation ouvert à tous : en un mot lui redonner la vie.

- Maison pour Tous :

Souvent, pressées par les nécessités, les municipalités axent leurs efforts vers la construction d'équipements scolaires ou logements sociaux.

Mais il est évident que depuis quelques années, la création d'équipements destinés à l'amélioration de la vie sociale et culturelle devient une préoccupation pour les Elus locaux.

Comme prévu, dans notre programme municipal, la réalisation de « Maisons pour Tous » est envisagée (sortes de maisons de la culture, avec salles polyvalentes, activités diverses...) ; ainsi, une tranche de travaux de 1 000 000 F. visant à l'aménagement de bâtiments du Domaine de la Paillade, a débuté. La création d'une autre « Maison pour Tous » est envisagée au « Domaine de l'Herbette », quartier Saint-Martin, ancienne pépinière Municipale.

Ces « Maisons pour Tous » seront

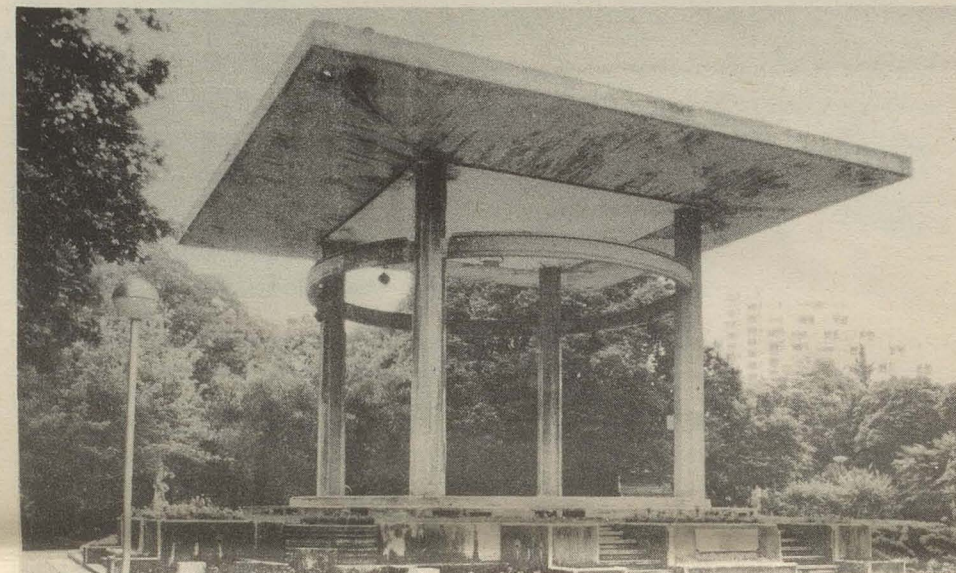
municipalité : développer les lieux de rencontres, sans distinction, qu'elles soient culturelles, sociales, associatives ...

- Divers :

Kiosque BOSC

Le sous-sol du kiosque était auparavant occupé par les jardiniers municipaux (entrepôt de matériel) ; désormais, les sous-sols de l'ex A.G.E.M. (dans le cadre de l'aménagement de ce bâtiment) sont affectés aux jardiniers ; le kiosque BOSC, ainsi libéré, va retrouver

sa destination initiale : les loges sont remises en état pour accueillir toutes les manifestations culturelles qui s'y produiront. Nous sommes en train de réfléchir à une meilleure utilisation de la Salle Frédéric Mistral.



- Pavillon Populaire :

Il est prévu une réfection importante du Pavillon Populaire (réalisation de salles polyvalentes de spectacles et de réunions)



- Poste de Secours de Montaubérou

Des travaux subventionnés sont en cours pour étendre ce poste de secours (garages, dortoirs, sanitaires)

- Salles municipales :

Les demandes, en vue de l'utilisation de ces salles, sont extrêmement nombreuses ; l'étude d'une procédure est en cours pour arrêter les critères d'exonération et en établir de plus objectifs pour la location de ces salles.

- Locaux - Associations

Bien que nous ayons dégagé quelques locaux, cela reste insuffisant pour satisfaire la demande. Pour cette raison, l'étude d'une procédure d'aide locative est en cours ; elle a pour but de permettre aux Associations, selon des critères précis, de trouver les locaux dont elles ont besoin pour leur activité et l'établissement de leur siège social. Nous faisons de gros efforts pour permettre le maintien et le développement de la vie associative qui constitue un des moyens de la démocratie communale.

Les travaux

- Bourses du Travail :

Ds travaux de réfection sont actuellement entrepris, en accord avec les syndicats. Il est notamment prévu une meilleure

répartition des salles, en attendant la réalisation d'une nouvelle Bourse du Travail digne des travailleurs de notre Ville.



- Domaine social - logement social

Dans le cadre de la réorganisation du « Service du Logement », la Municipalité étudie la mise en place d'une Commission pour l'attribution des logements (plus de 1 000 demandes en instance à la Mairie - 2 500 à l'Office Public d'Aménagement et de Construction). Cette Commission sera chargée de l'étude approfondie des dossiers,

chacun étant un cas social. Mais, d'ores et déjà, par une gestion plus rigoureuse, il a été possible de prendre en compte des demandes en attente depuis plusieurs mois, voire plusieurs années et de trouver des solutions pour des familles ayant une situation particulièrement délicate.

CONCLUSION

D'une manière générale, l'état du patrimoine communal est assez mauvais : de très nombreux travaux devront être effectués (à titre d'exemple la couverture du théâtre municipal, abandonnée depuis 20 ans, ça coûter 300 millions).

La Municipalité mettra tout en oeuvre pour améliorer ce patrimoine, en fonction de ses objectifs et des besoins de la population, en particulier dans le domaine du social et du développement de la vie associative et culturelle si négligées par nos prédécesseurs.

LA ZONE PIETONNIERE AMENAGEE



Dans le cadre de l'entreprise de revitalisation du centre-ville, engagée par la municipalité de Montpellier, plusieurs rues de la vieille ville vont être transformées en rues piétonnes.

Cette première opération concerne une partie importante de la zone commerciale de Montpellier, Grand-Rue-Jean-Moulin, rue de l'Argenterie, passage Lonjon et rue adjacentes, assurant la création d'une zone piétonnière, continue entre le quartier de l'Ancien-Courrier et le complexe Triangle-Polygone.

Cette réalisation, déjà en cours, s'étalera sur les années 1978 et 1979. Le calendrier des travaux, qui peut paraître long, a été élaboré à la suite d'une concertation avec les commerçants et leurs représentants consulaires. Il prend en

compte les période de grande activité commerciale, qu'il convient de ne pas entraver par des travaux obstruant les rues. Les études sont en cours, pour l'extension de la zone piétonnière dans les années à venir, études intégrant la création de nouveaux parcs de stationnement, la mise en place d'un réseau de transport en commun adapté au centre-ville et la réhabilitation de l'habitat existant (logements, espaces verts, équipements, etc.)

Tous les Montpelliérains, désireux de participer à l'amélioration de leur cadre de vie, peuvent aller consulter les projets de réalisation dans le hall de la Chambre de Commerce où ils sont exposés.

R. Dugrand

EXTENSION de la COLLECTE des ORDURES MENAGERES

Journalier
Journalier
1 fois / semaine
Journalier
Journalier

Journalier
Journalier
Journalier
Journalier

3 fois/ semaine

3 fois/ semaine

3 fois/ semaine

3 fois/ semaine

3 fois/ semaine

3 fois/ semaine

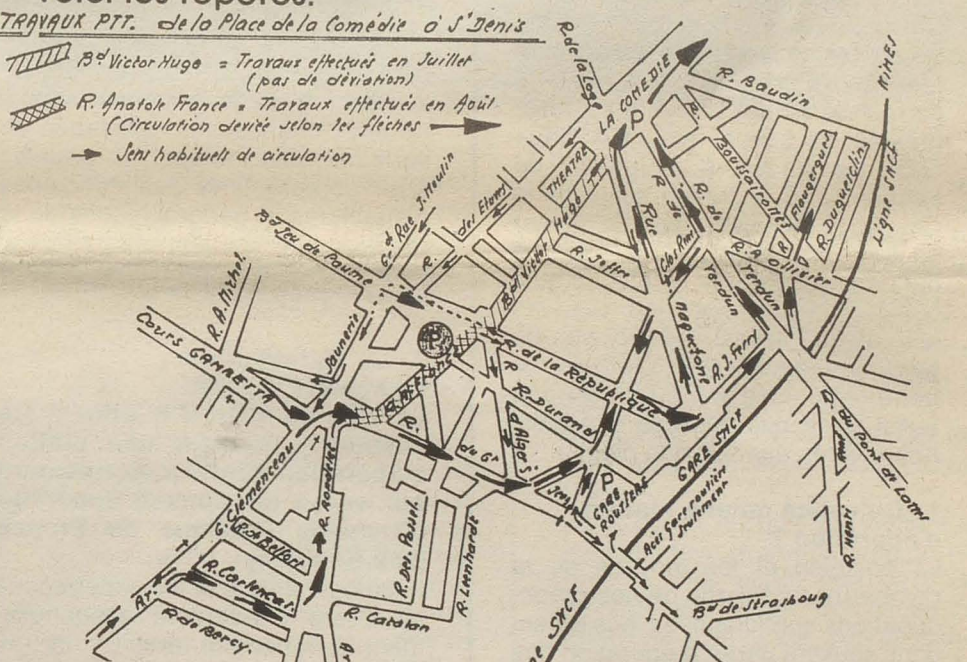
Journalier

3 fois / semaine

Cité H.L.M. Rimbaud Pompiagne
Résidence de la Voie Romaine
ZOLAD, rue Puech de Villa (mercredi)
Rue des Avants Monts prolongée
Rue Jeu de Mail des Abbés (entre Av. St lazare et rue Beau Séjour)
Ensemble « Les Comores » (Avenue du Père Soulas)
Rue de la Bégude
Rue des Pélicans et des Cormorans
Ensemble Las Végas et Yerevent, Bd Charles Wernery, les Aubes
Rue des Frères prolongée (Lundi, mercredi, Vendredi)
Les Muguets, Avenue du Père Soulas (Lundi, Mercredi, Vendredi)
Rue Plan d'Encombe (Mardi, Jeudi, Samedi)
Rue Métaire de Saisset et Stade de la Rauze
Hameaux de Moularès
Résidence Château d'O, Avenue des Moulins
Avenue Val de Montferland, (Georges Sand) (Lundi, Mercredi, Vendredi)
Rue des Coronilles (sous bois de Clémentville)
Hameau du Mas Villard (Bd Paul Valéry) (Lundi, Mercredi, Vendredi)

LES TRAVAUX D'ETE

Quelques travaux des P.T.T. perturberont la circulation de la place de la Comédie à la place Saint Denis. En voici les repères.



TRAVAUX P.T.T. de la place de la Comédie à la Place St Denis

L'administration des P.T.T. doit réaliser pendant les mois de juillet et août d'importants travaux de liaisons téléphoniques.

Ces travaux provoqueront une perturbation certaine dans la circulation puisqu'il s'agit de relier la Place de la Comédie à la Place St Denis par le Bld Victor Hugo et la rue Anatole France.

1°) Bld Victor Hugo. Travaux réalisés en juillet : seul le stationnement sera rigoureusement interdit.
2°) Rue Anatole France-Place St Denis. Travaux devant se réaliser en août.
Par contre, en raison de l'étroitesse de la rue Anatole France la circulation en sera complètement interdite.

En provenance de Lodève ou de Béziers, elle sera déviée par les rues du Grand Saint Jean et Levat, toutes deux inversées par rapport à leur sens actuel.

Les véhicules de toutes sortes pourront accéder à la Place de la Comédie et à la sortie F. Mistral par les trois itinéraires ci après :

1 - Rue Grd St Jean, rue Levat : R.Pagézy, R. République, R. Maguelone, Comédie.
2 - Rue Grd St Jean, rue Levat : Rue Pagézy, Rue République, Rue Jules Ferry, Place de Verdun, Place de la Comédie.
3 - Rue Grd St Jean, rue Levat : Rue Jules Ferry, rue de Verdun, Place de la Comédie.



Climatisation FEDDERS
Installateur agréé

Claude SERRE

ELECTRICITE GENERALE

Isolation thermique
Chauffage électrique intégré
Pompes à chaleur
Travaux particuliers

16 et 20, rue du Faubourg Figuierolles
34000 MONTPELLIER — Tél : 92-14-96

Pollution

LA CEREIREDE ET LE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DESINFECTION

La journée « Portes ouvertes » du 28 Juin a permis aux Montpelliérains qui ne sont pas insensibles aux problèmes vitaux de la pollution de découvrir et de mieux comprendre les travaux entrepris par leur Ville en matière de traitement des eaux usées.

Il faut savoir que si une station de type classique, telle que la plupart des villes en possèdent déjà, vient d'être mise en service, cette station a été dotée par décision récente d'installations expérimentales complémentaires qui la mettent à l'avant garde du progrès. A cet égard, et tout chauvinisme mis à part, nos concitoyens peuvent s'enorgueillir de voir mise en oeuvre chez eux une opération qui a un caractère particulièrement original et novateur, non seulement à l'échelon national mais aussi au plan international, à telle enseigne que lors de la « Conférence de l'Association des Villes Méditerranéennes pour la lutte contre la pollution en Méditerranée », qui a eu lieu du 14 au 17 juin dernier, à RIMINI, la Ville de MONTPELLIER a été désignée avec GENES et BARCELONE comme l'une des trois villes pilotes en la matière. La dépollution étant l'un des soucis majeurs du monde actuel, il n'est pas désagréable de savoir que MONTPELLIER de trouve à la pointe de l'action avec la station pilote de la Cérèirède laquelle vient de lancer un train d'expérimentation dans le but de déterminer la technique qu'il conviendra d'adopter pour pousser plus avant l'épuration, ceci afin de garantir vraiment aux citoyens de notre région une eau aussi claire et aussi saine que possible tant dans nos rivières que sur nos plages.

1 - Qu'est-ce qu'une station d'épuration ?

La pollution et les moyens de la combattre font partie de nos préoccupations quotidiennes. Nous entendons souvent parler d'épuration des eaux usées. En quoi consiste cette opération ?

Une station d'épuration peut pratiquer trois sortes de traitement dénommés « primaire » ou physique, « secondaire » ou biologique, « tertiaire » ou de désinfection. Le premier traitement, en toute logique, vise à éliminer toutes les matières en suspension, décantables ou non, par divers moyens purement physiques (dégrillage, dessablage, déshuilage, décantation). Le second s'attaque à la pollution organique en retenant les matières colloïdales ou dissoutes. Le troisième intervient dans certains cas pour parfaire l'épuration en éliminant, quand besoin est, tous les micropolluants indésirables tels que bactéries pathogènes et virus.

A Montpellier les deux premiers stades sont réalisés.

2 - Le traitement tertiaire ou de désinfection

Si on s'en tenait aux seules qualités physiques et chimiques pour décider de la potabilité d'une eau, on serait bien souvent conduit à des conclusions dangereuses, car une eau chimiquement pure et agréable d'aspect peut contenir des germes pathogènes.

Les propositions retenues prévoient l'expérimentation de diverses techniques utilisables à l'échelle industrielle et agissant soit par voie chimique (utilisation du chlore, du bioxyde de chlore, de la combinaison chlore-brome ou de l'ozone) soit par voie biologique (procédé du lagunage). Il est évident que chaque procédé a ses avantages et ses inconvénients qu'il convient de déterminer et de peser en fonction des données du problème. Le chlore, d'usage le plus courant, est très bon marché mais il est généralement considéré comme plus coûteux...

Le lagunage est, quant à lui, un procédé dont l'efficacité dépend d'un grand nombre de facteurs (température, ensoleillement, qualité du sol, géométrie de la lagune). Naturel mais nécessitant l'utilisation de surfaces importantes. Il pourrait être, compte tenu des conditions climatiques et géographiques de la région, une solution intéressante pour résoudre le problème posé à MONTPELLIER.

3 - La station pilote de MONTPELLIER

La Ville de MONTPELLIER a été amenée à réaliser une station d'épuration pilote conformément aux vœux du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (voir Encadré)

Il faut savoir que si les expériences en cours concernent essentiellement le traitement tertiaire, un traitement secondaire pilote a également été installé car le traitement biologique de la station d'épuration n'était pas opérationnel à la date d'implantation de la station expérimentale.

Pour le traitement tertiaire l'installation pilote comprend cinq types d'expérimentation, à savoir :

- un filtre, qui peut effectuer soit une filtration mécanique simple soit une filtration physico-biologique.
- une chaîne de désinfection au chlore comprenant 4 bacs successifs de façon à connaître les résultats avec différents temps de contact et un dispositif d'injection d'eau chlorée.
- une chaîne de traitement au chlore-brome comprenant également une série de 4 bacs, cette

même chaîne étant aussi utilisée pour les essais avec bioxyde de chlore.

- une chaîne de désinfection à l'ozone, sur 4 colonnes successives toujours, l'air ozoné étant produit par un petit ozoneur. On constate que l'ozone est non seulement un désinfectant mais aussi un décolorant très efficace qui permet d'obtenir un effluent pratiquement limpide.

- Enfin, une lagune expérimentale, constituée de deux bassins en série de 1m de profondeur, dont les surfaces sont respectivement de 500 et 250 m².

Le débit total, réparti entre les diverses chaînes de traitement varie

entre 3 et 4 m³ heure. Des prélèvements sont effectués de façon régulière, en tête, en cours et en fin de traitement sur chaque chaîne. Les analyses permettent de déterminer et de comparer l'efficacité des différents modes de désinfection.

Toute cette opération est dirigée par l'Agence de Bassin avec la collaboration de laboratoires compétents et le concours d'un comité scientifique réunissant des spécialistes de ces problèmes. Au terme de ces expérimentations un rapport de synthèse, comparant l'efficacité des divers procédés ainsi que leur prix de revient, aussi bien en investissement qu'en exploitation, permettra à la Ville de MONTPELLIER d'effectuer son choix.

LE RETARD ACCUMULÉ.

Séance du 21 Décembre 1959 : Le Conseil insiste sur la nécessité de développer une station d'épuration complète.

Séance du 27 Avril 1964 : Le Conseil approuve le projet portant sur un traitement primaire des eaux usées de MONTPELLIER, mais insiste pour que la Ville procède au plus tôt à l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de la station d'épuration complète.

Séance du 7 Juillet 1975 : Le Conseil accepte l'extension du traitement primaire, mais refuse le projet de lagunage secondaire.

Cette interruption de 11 ans est regrettable car le retard s'est accumulé. L'ancienne municipalité a été réveillée en 1974 par le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur la pollution de la Méditerranée dont faisaient partie MM. BALMIGÈRE et FRECHE, Députés de l'Hérault et TOURNE, Député des P.O. et qui avait signalé PALAVAS, parmi les plages les plus polluées de la Méditerranée.

Séance du 19 Juillet 1976 : Le Conseil approuve le traitement secondaire par boues activées proposé par la ville et insiste pour que soit mise au point une solution technique permettant le traitement microbiologique des effluents (traitement tertiaire), le traitement au chlore proposé étant jugé insuffisant.

Séance du 19 Décembre 1977 : La proposition de la nouvelle Municipalité de procéder à des essais sur les effluents de la station permettant de prononcer sur le choix du traitement tertiaire (station pilote) reçoit l'accord du Conseil.

Mieux que quiconque, Gaston BAISETTE a su décrire l'horreur de la pollution de notre littoral.

Eliacin se souvenait. Tout petit, il s'y baignait nu avec ses frères et sœurs. Aujourd'hui le canal pressé par les ombres du soir prenait une teinte jaunâtre et rouillée, cette rouille assez récente qui unifie dans une épaisseur chocolatée tous les cours d'eau français. Ici cette épaisseur prenait une densité de mercure sous les rayons frisants, et sur cette nappe moirée flottaient les ordures annonciatrices : ampoules de butagaz-camping, bouteilles indestructibles d'Evian et de Vitell, bidons de Castrol flottant sur leur base de fer au milieu de quelque héron mort.

Ces détritus, par un phénomène d'apparence inexplicable, n'arrivaient pas à l'embouchure de l'étang, et n'y entraient jamais.

G. B.

Nous vous proposons un extrait de son livre "LE VIN DE FEU"

Des travaux récents avaient fait du canal une impasse. Les objets divers, bidons et polyesters, immuables et désormais tenants de l'avenir et de l'immortalité, arrêtaient leur lente descente vers l'étang et sous le vent du sud remontaient le long du canal vers les terres, dans la direction des passes qui seules rappelaient l'antique port de Meiguel. Dans cet incessant aller-retour au rythme des vents alizés, certains objets perdaient leur vive couleur, basculaient sur leur ligne de flottaison, et telles des épaves usées s'abîmaient, se déposaient au fond des vases du canal, tandis que de nouveaux apports, formant la relève, assuraient la constante de cet équilibre flottant.

Enquête publique

FAIRE MONTPELLIER ENSEMBLE

Le Plan d'Occupation des Sols - le POS - fixe l'avenir de MONTPELLIER. C'est à dire son importance et dire aussi qu'une liste d'union de la Gauche se devait de le soumettre de façon démocratique à tous les montpelliérains car ce plan réalisé par l'ancienne municipalité résout - il bien nos problèmes et répond - il bien à nos aspirations ?

Pour le savoir nous avons organisé d'avril à juin la plus fantastique enquête d'utilité publique qui a jusqu'ici vu le jour en France.

Pourquoi une enquête d'utilité publique ?

Une fois élaboré et voté, tout document d'urbanisme, c'est la loi, doit être soumis à la population. Malheureusement ce type de consultation est resté presque toujours confidentiel annoncé par un court entrefilet de journal, et souvent ouverte en période de vacances, elle ne pouvait être qu'un simple alibi. Aussi l'enquête publique sur le plan du secteur sauvegardé de Montpellier, tout le centre ville, fut ouverte en Juin 76 et elle ne donna lieu seulement qu'à deux avis recueillis par le Commissaire Enquêteur. Or c'est pourtant cette enquête qui a décidé, en outre, de la destruction de la Caserne GROSSETTI contre laquelle nous nous battons tous actuellement. Il fallait donc inventer une nouvelle forme d'enquête publique capable d'intéresser tous les habitants.

Comment l'enquête d'utilité publique ?

L'essentiel était d'expliquer le P.O.S., de le faire comprendre, afin que les Montpelliérains puissent librement s'exprimer sur tout ce qu'il contenait ou ne contenait pas : les espaces verts, les réserves foncières, les équipements publics, les droits de construire, le tracé et la largeur des rues, etc... Il fallait également leur faire comprendre le passé et le devenir de notre Ville, leur présenter nos difficultés actuelles, et les problèmes qu'il nous faut impérativement résoudre. Tout cela, de façon moderne, vivante, provoquant



même pour que chacun se sente concerné et réagisse le plus directement possible.

Pour cela à grand renfort de journaux, de radio, de télé ont été organisées trois expositions utilisant des modes d'expression les plus variés et qui pendant trois mois ont tourné, pas assez, dans toute la Ville. Elles ont reçu, fait unique en France, plus de 40 000 visiteurs, et ont donné lieu à des rencontres passionnantes : réunions organisées par des clubs féminins, des groupes d'architectes, et les partis politiques, visites spécialisées pour les enfants du primaire aux étudiants des facultés, assemblées très nombreuses et vivantes réunies dans les quartiers (Celleneuve, La Pompi gnane, les Aubes, Saint-Martin, la Paillade, Le Centre Ville). Au total près de 1 500 avis écrits ont été

recueillis. Nos trois Commissaires Enquêteurs sont en train de les dépouiller et leurs conclusions pourront dans quelques jours permettre de savoir comment les Montpelliérains voient leur avenir.

Après l'enquête, et jusqu'ou l'enquête ?

Les premières analyses permettent dès maintenant d'affirmer que sur de nombreux points (La Voix Express du Verdanson, le nombre et la localisation des réserves foncières, les équipements de quartier, et l'importance des espaces verts, ect...) le P.O.S. devra être modifié et mis immédiatement en révision. Celle-ci devra s'effectuer sur une durée assez longue (de 12 à 18 mois) pour que la population soit de façon permanente associée à sa réalisation.

La pratique prévue ne fera que reprendre l'actuelle démarche **Information-Participation** grâce aux expositions, aux enquêtes, aux rencontres, au développement de la vie associative, et au bon fonctionnement de la Commission extra-municipale du Cadre de vie et de l'urbanisme.

Ainsi, dès la rentrée, nous discuterons ensemble du plan de la circulation... Sans doute le moment viendra où les élus devront trancher en dernier ressort, mais plutôt que de céder devant les forces complices. Ils arbitreront en toute connaissance de cause en s'appuyant sur des forces populaires conscientes de leur pouvoir et de leur responsabilité.

Raymond DUGRAND
Adjoint à l'urbanisme

**ETS Clément
Mège**

Spécialiste de l'entretien en collectivité
**TEMANA - JOHNSON
MINNESOTA - CLADE - LOTUS**
Z.I. mas d'Argès - b.p. 8035
34100 Montpellier
Tél : 42-68-55

COMPTOIR GENERAL HYDRAULIQUE
CGH & SERVICES

Vente - Location - Réparation
Installation de Matériel Hydraulique
FLYGT - SERVICE

Siège Social :
Route de Carnon, 34000 Montpellier, Tél : 92-45-93
Agence :
354, Chemin du Mas de Cheylon, 30000 Nîmes,
Tél : 01-80-84

**Environnement Général
Hydraulique**

Siège social : Route de Carnon - 34000 Montpellier-Lattes
Agence : 354, chemin du Mas de Cheylon - 30000 Nîmes
— Hydraulique industrielle
— Hydraulique agricole
— Environnement espaces verts
— V.R.D., Réseaux enterrés

NÎMES : Tél : 01-80-84
MONTPELLIER : Tél : 92-45-93



TRAVAUX PUBLICS : Terrassements, viabilité, revêtement de chaussées, adduction d'eau, E.D.F., G.D.F.
ASSAINISSEMENTS
SABLIÈRES DE GIGNAC - CARRIÈRES DE GARASTRE
Installation mécanique moderne, chargement automatique rapide
TREMIÈS SUR ROUTE
45, ROUTE DE LA POMPIGNANE — B.P. 35, 34170 CASTELNAU-LE-NEZ

Entreprise de Maçonnerie
et Rénovation de Monuments Historiques

Louis NAZON



Avenue de la Pompi gnane
Villa des Tilleuls n° 774
34000 MONTPELLIER
Tél : 72-90-41 ou 79-60-89
Entrepôt Avenue Villeneuve d'Angoulême



Etanchéité asphalte et multicouche
Couverture et bardage
V.R.D. Trottoirs-Chaussées
Soils industriels
Aires sportives
Société de Peinture et des Asphaltes de Paris
Zone Industrielle 34920 LE Crès
Tél : 57-11-31

EAU ET ASSAINISSEMENT **SOCEA**

Entreprise de travaux publics et privés
Pose de canalisations pour le transport de tous fluides
Fabrication de tuyaux en béton précontraint et en béton armé
Gestion et entretien de services publics d'eau et d'assainissement
Collecte et traitement des ordures ménagères
Agence régionale : Avenue du Mas d'Argelliers
Montpellier - Tél : 92-12-86

**languedoc études
bureau d'études techniques**

INGENIERIE — BÂTIMENTS
— INFRASTRUCTURES
— V.R.D.
— INDUSTRIE

510, Avenue d'Occitanie - 34000 Montpellier
Tél : 63-29-38 — 63-43-75

**PLAZOL ET JAMME
Parcs et Jardins**

Motobineuses STAFOR
Motoculteurs MITSUBISHI
Tondeuses à gazon WOLF
Tronçonneuses STIHL
OLEOMAC
Microtracteurs Tondeuses
MASSEY-FERGUSON
11, rue Maguelone, Montpellier
tél : 58-38-50
Service après-vente assuré dans nos ateliers

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Qu'est-ce que le P.O.S. ?

Le Plan d'Occupation des Sols est élaboré après étude et définition d'hypothèses socio-économiques de développement à horizon décennal.

Il définit les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols, en particulier en découpant la ville par zones.

A - Les zones réservées à l'urbanisation, aux activités, à l'agriculture, à la protection de la nature.

B - Le P.O.S. fixe le coefficient d'occupation des sols : le C.O.S. Celui-ci détermine la densité de construction admise.

C - Il précise le tracé et les caractéristiques des principales voies de circulation.

D - Il délimite les quartiers, rues, monuments et sites à protéger.

E - Il fixe les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts.

F - Il définit les règles concernant le droit d'implantation des constructions, leur destination, leur nature, leur aspect extérieur Etc...



- Les zones d'activités :

Zone UE : Zone réservée à l'implantation d'activités non polluantes.

Zone NA 4 : Zone naturelle non équipée destinée à une urbanisation future.

Zone NA 5 : Zone naturelle non équipée destinée à une urbanisation future.

Cette zone sera affectée plus particulièrement à l'implantation d'activités non polluantes.



- Les zones urbaines :

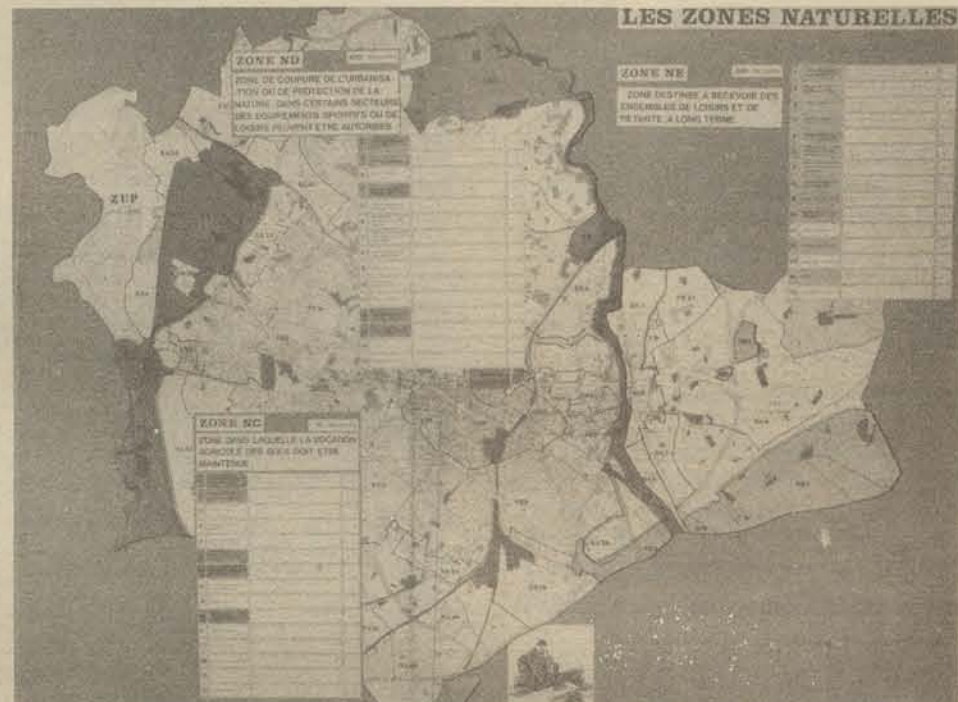
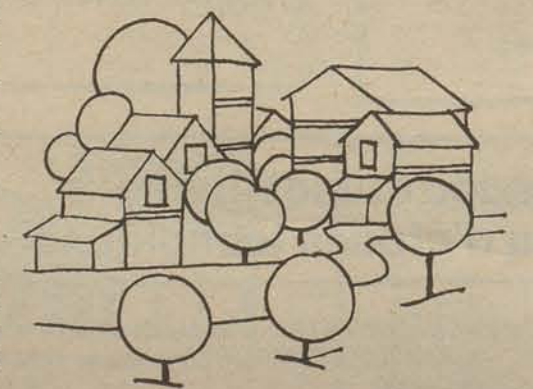
les zones urbaines sont les zones bâties ou non bâties dont les terrains sont présumés constructibles. Les équipements d'infrastructure y sont prévus.

Zone UB : Zone d'extension urbaine du 19ème siècle.

Les bâtiments y sont construits en continu.

Zone UC : Zone d'extension récente de la Ville. Elle est caractérisée par un mélange d'habitat de type collectif et individuel avec une prédominance de l'habitat de type collectif.

Zone UD : Zone caractérisée par un habitat très aéré.

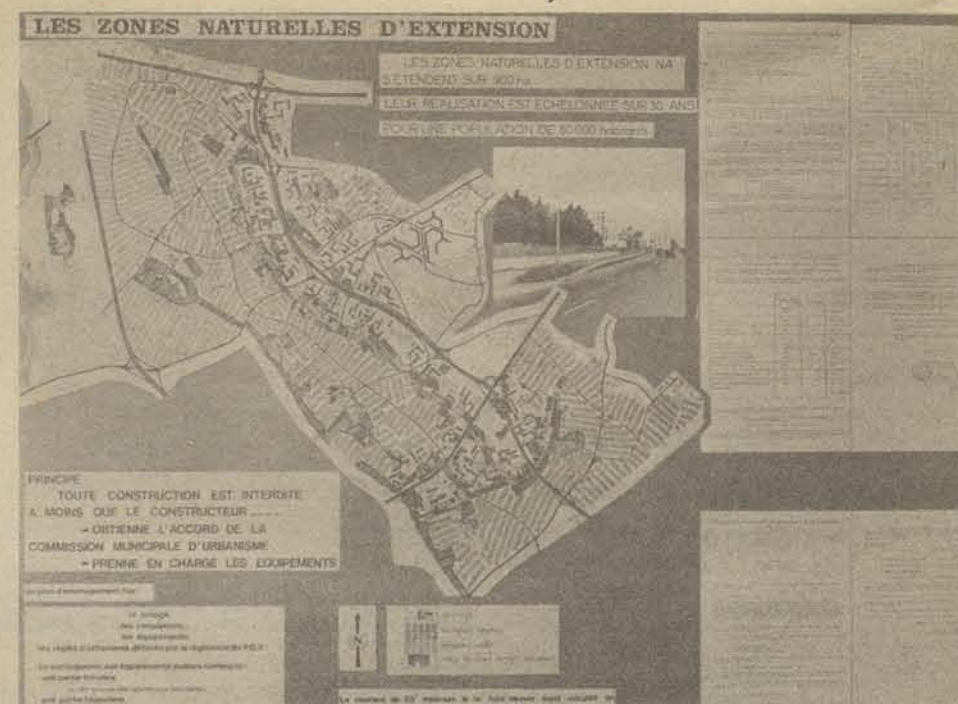
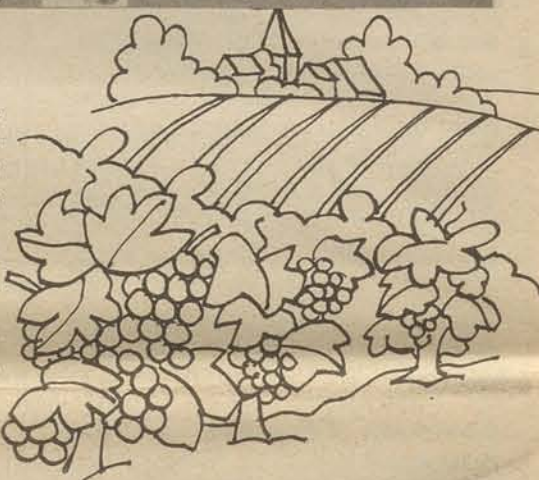


- Les zones naturelles :

***Zone NO :** Zone de coupure de l'urbanisation ou de protection de la nature, dans certains secteurs, des équipements sportifs ou de loisirs peuvent être autorisés.

Zone NC : Zone dans laquelle la vocation agricole des sols doit être maintenue.

Zone NE : Zone destinée à recevoir des ensembles de loisirs et de détente à long terme.

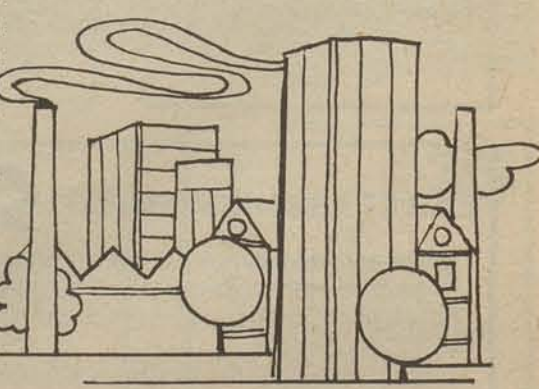


- Les zones naturelles d'extension :

les zones naturelles d'extension : les zones naturelles non équipées destinées à une urbanisation future à plus ou moins long terme.

Zone NA1, NA2, NA3 : Zone affectée plus particulièrement à l'habitat.

Zone NAU : Zone à urbanisation à très long terme.



Le DOSSIER du PLAN d'OCCUPATION des SOLS

Composition du dossier :

1) Rapport de présentation

Il définit le P.O.S., son champ d'application, ses objectifs, préparé entre 72 et 75.

2) Le P.O.S.

- Plan d'Occupation proprement dit au 5/1000

- Règlement

3) Les annexes

(Plan et documents graphiques, listes)

- des emplacements réservés (aux voies et ouvrages publics, installation d'intérêt général, espaces verts...)

- des servitudes d'utilité publique

- des annexes sanitaires (réseaux eaux potables, eaux usées...)

QUELQUES DATES du PLAN d'OCCUPATION des SOLS

Juillet 1972 : Prescription du P.O.S. par arrêté préfectoral

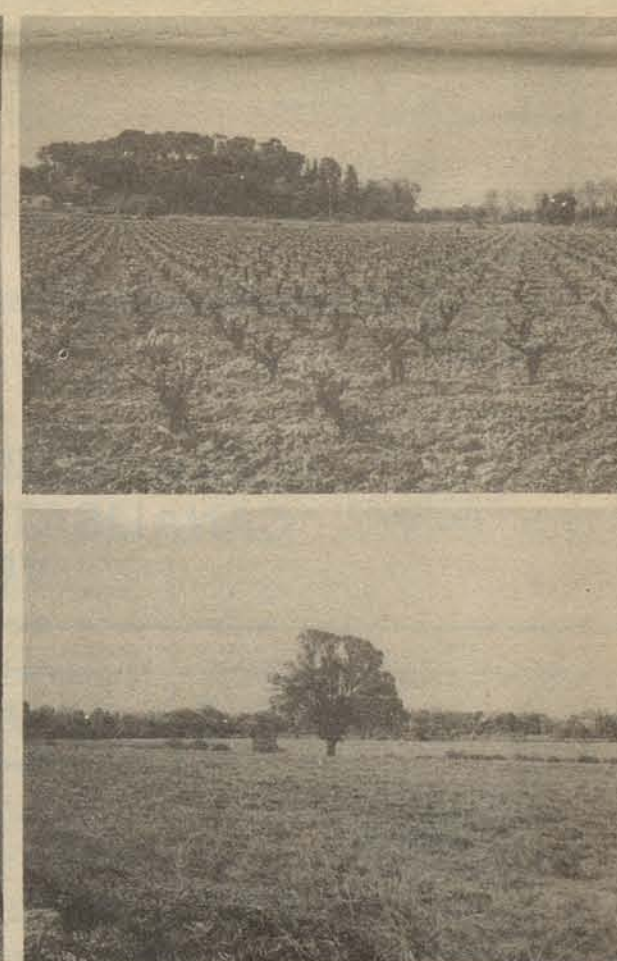
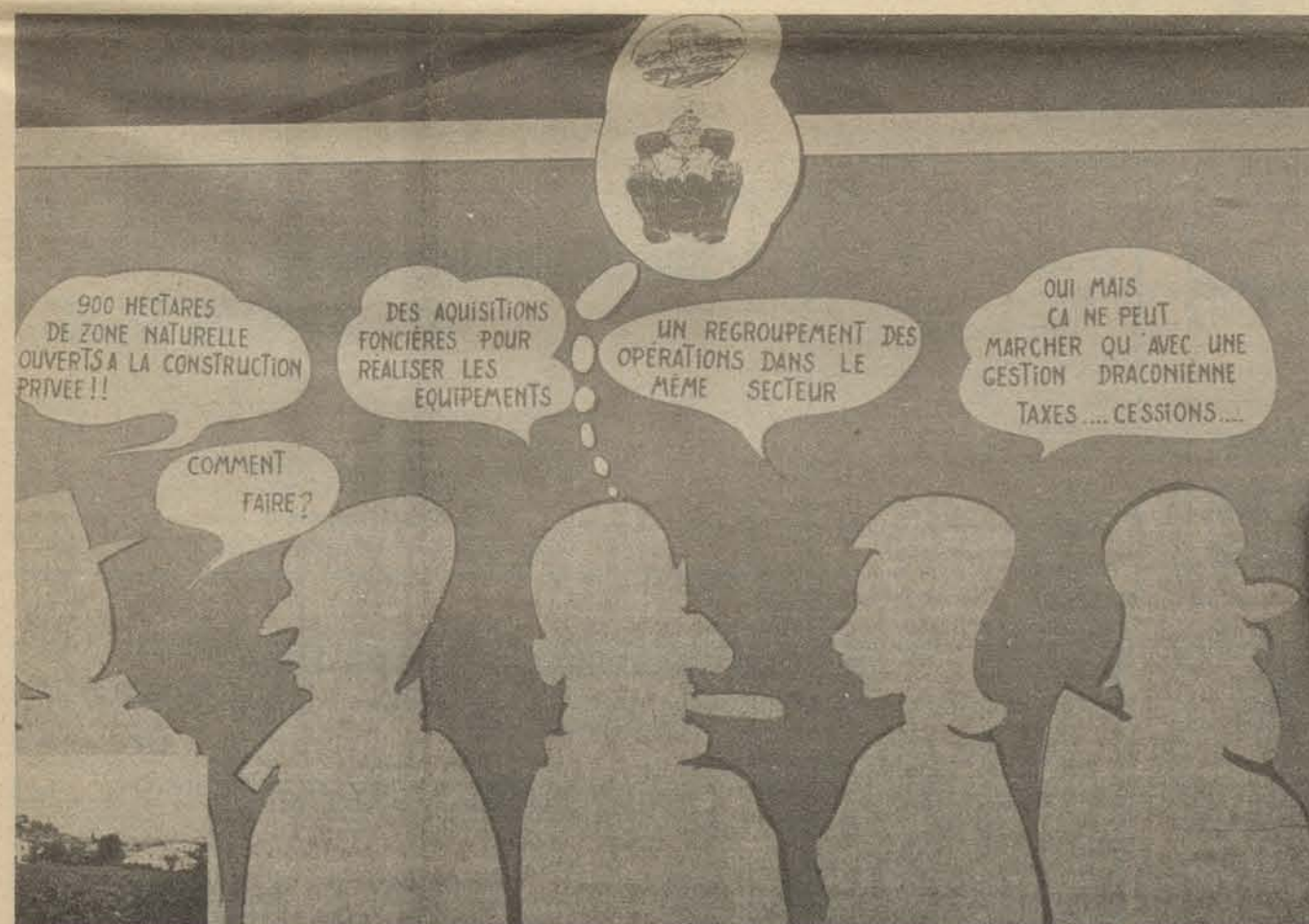
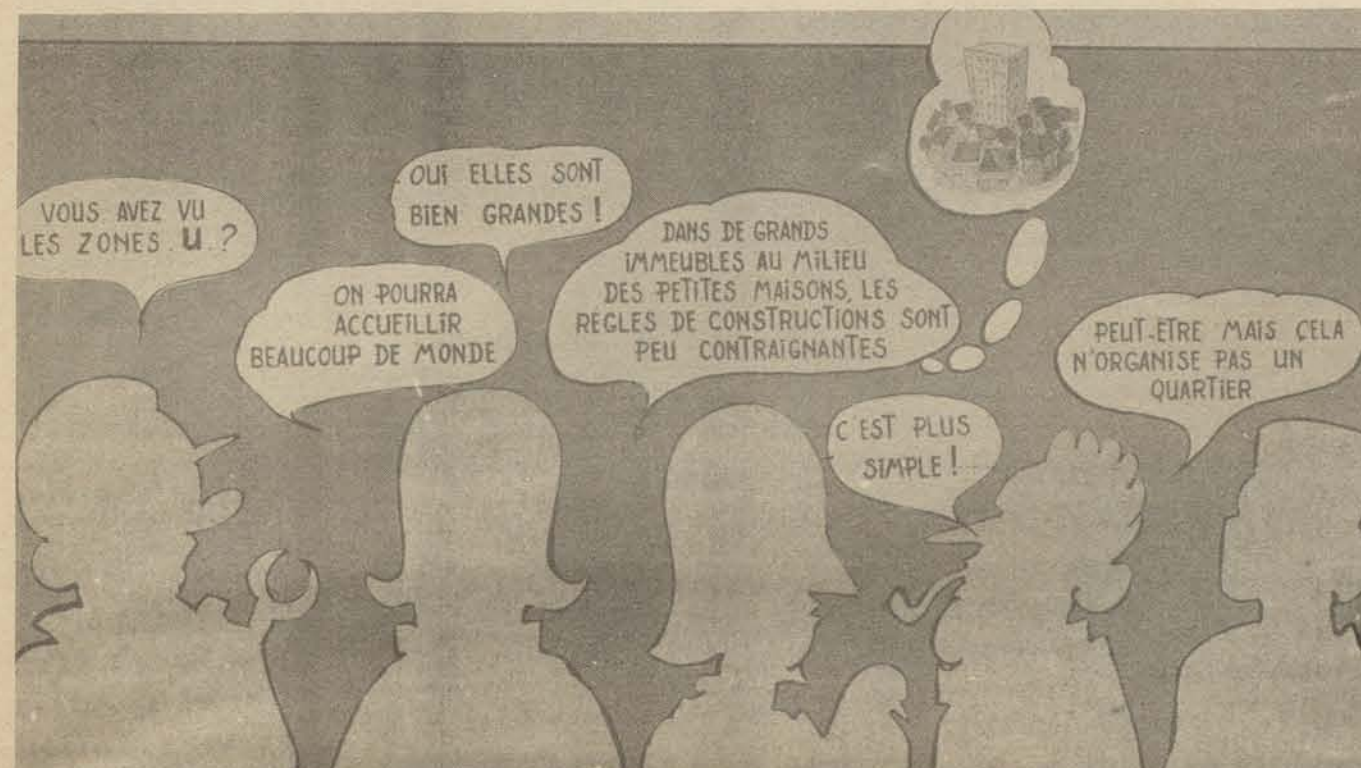
Septembre 1972 : Constitution du groupe de travail (composé de représentants élus de la commune, de représentants des services municipaux, services de l'Etat, organismes publics)

Aout 1975 : Publication du P.O.S. par arrêté préfectoral (à cette date il est opposable aux tiers)

Mai-Juin 1978 : Enquête publique

Juillet 1978 : Rapport du commissaire enquêteur - Rectification éventuelle - Avis du conseil municipal - approbation par arrêté préfectoral.

A cette date seul le Conseil Municipal peut décider de la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols.



MES MENUISERIE
EBENISTERIE
SALVADOR

bois et aluminium pour chauffage électrique
faux plafonds • cloisons sèches
agencement de magasins • meubles stratifiés
escaliers

732, rue du Pas du Loup - 34000 Montpellier
Tél : (67) 42-49-67

Compagnie des Transports
de Montpellier

AUTOBUS URBAINS

Rue de l'Industrie
tél : (67) 92-00-91
MONTPELLIER

SOCAF

Société Calloni Frères
Bâtiment et Travaux
Publics

Siège social :
30, village de Maurin,
34970 Lattes
Tél : (67) 58-00-30
ou 70-07-34

11

LE « NU » AU MUSEE FABRE

« Le dossier modeste que nous ouvrons, le spectacle splendide, douloureux ou bouleversant de la nudité peinte ou sculptée que nous offrons aujourd'hui au public, doit contribuer, à leur manière, à mieux nous situer, non seulement en face de l'art, mais également dans l'étrange désincarnation de ce temps. Peut-être, après deux mille ans d'exil hors du corps, sommes-nous aujourd'hui parvenus à l'orée ? »
Nous avons voulu prendre ce Musée à « bras-le-corps » pour le réveiller, par la présentation de cette gerbe d'œuvres dormantes, éparpillées sur les murs, enfouies dans les réserves, et que nous regroupons, afin d'éclairer mieux, par leur confrontation, leur charge et leur présence. »

Xavier DEJEAN
Conservateur

Exposition jusqu'au 30 septembre
Entrée gratuite.
Ouvert tous les jours (sauf le lundi) de 9 h à 12 h et de 14 à 17 h.
Parmi les tableaux les plus prestigieux, nous reconnaissons les œuvres de Nicolas POUSSIN, J.A. INGRES, GERICAULT, DELACROIX, et du Montpelliérain Alexandre CABANEL.

Un catalogue détaillé et richement illustré replace pour le visiteur le thème du nu dans son contexte historique et social du XVIème siècle aux débuts du XXème siècle.

Parallèlement, à la Galerie BAZILLE, exposition au Théâtre Municipal, Place de la Comédie, sur le thème du « NU ».
- des photos : de Lucien CLERGUE, Monique TIROUFLET, Allen DUTTON, Diane ARBUS, Bill BRANDT, J.F. BAURET.
- les peintures de Luis MELOTORMO.



La voix des quartiers

ASSOCIATION DU COMITE DE QUARTIER DE LA CHAMBERTE

Nous ouvrons une rubrique appelée « la Voix des Quartiers ». Dans chaque numéro du Bulletin, un comité de quartier nous livrera sa propre expérience. Comités de quartier, associations de locataires... écrivez nous, vous serez publiés !

Un comité de quartier doit donc sensibiliser les responsables sur les besoins et les aspirations d'une population tant sur l'écologie, le cadre de vie, la circulation... que sur l'animation. Il doit, par là même, influencer ou même faire changer d'avis ces responsables. C'est là une tâche ambitieuse car le partage du pouvoir est difficilement accepté. Mais l'expérience mérite d'être tentée.

Un comité de quartier doit, aussi, avoir une autre vocation : faire d'un quartier un village. Pourquoi ne tenterait-on pas de créer un quartier qui ressemblerait à un village avec son âme propre, sa place, son originalité. Il apparaît tout à fait logique que chaque quartier ait un caractère spécifique. Les habitants d'une ville comme la nôtre ont le libre choix de leur résidence, pourquoi ne pas imaginer que ce choix pourrait dépendre, entre autre, de la façon dont y vivent les gens. Il s'agit là d'une conception de quartier assez différente mais c'est, je crois, un élément à verser au dossier de la vie en collectivité. C'est dans cet esprit que travaille l'Association du Comité de Quartier de la chamberte, qui, pour sa première année d'expérience a déjà quelques réalisations à son actif tant pour le cadre de vie que pour l'animation. Ainsi, en conclusion, une association de comité de quartier - Pourquoi ? Pour lui apporter une âme, résoudre ses problèmes, l'animer, en un mot le FAIRE VIVRE !

La vie associative est en soi l'expression d'une communauté. Une association de Comité de Quartier peut répondre à ce besoin de responsabilité collective. Elle est l'émanation de chacun et se trouve ainsi être l'interlocuteur utile de tous les habitants d'un quartier. Ce point important ne doit pas, cependant, cacher un autre principe, souvent négligé, mais pourtant indispensable : permettre ou faciliter le contact entre voisins.

Mais elle doit être, et notre première assemblée générale y avait attaché une grande importance, totalement indépendante des structures politiques, religieuses ou autres. C'est là un élément fondamental ; toute personne concernée doit pouvoir exposer ses problèmes ou apporter ses suggestions, sans pour autant se sentir lié par une structure rigide ou dogmatique. Cette association, ainsi définie, permet grâce à une participation active des habitants aux travaux des diverses commissions de résoudre ce dilemme. Cette participation active est indispensable, elle garantit l'indépendance, l'originalité et surtout l'efficacité du comité de quartier.

Les principes étant déterminés, une question se pose : un comité de quartier, pour quoi faire ? Cette interrogation prend toute sa valeur lorsqu'on analyse toutes les tâches qui doivent être accomplies dans une ville comme la nôtre. Beaucoup de problèmes restent totalement inconnus des élus ou de l'administration à cause de cette multiplicité des tâches mais aussi à cause du « survol des problèmes » qu'entraînent la prise de responsabilité.

Mr DAUFES
Président d'Association du Comité de la chamberte

Association du Comité de Quartier
« La Chamberte »
22, rue des Hortensias

30 COMITES

Une trentaine de comités de quartiers existent dans notre Ville. Ils ont « poussé » d'eux mêmes, sont nés dans les quartiers, et restent l'affaire des habitants des quartiers.

On y parle des problèmes de quartier, de feux rouges... Mais aussi ces comités sont devenus des comités de réflexions et d'animation où on tente en commun de changer la Ville pour changer la Vie : On s'organise pour les sports, les ateliers d'artisanat, les loisirs des enfants...

Beaucoup de ces comités organisent des fêtes (loto, petites kermesses...) qui permettent de « monter » une bibliothèque pour enfants par exemple, à Celleneuve.

Les comités de quartiers demandent à se structurer entre eux. Cette rubrique du Bulletin Municipal, « la voix des quartiers » les aidera à mieux se connaître. De plus, à partir de cet été, la Municipalité va rencontrer les Présidents ou membres de bureaux de Comités de quartier. Elle sera coordinatrice et s'en tiendra à ce rôle.

Ecouter les problèmes, les suggestions de ces comités pour mieux organiser notre Ville en concertation avec tous, et répondre : telle est notre volonté de démocratie réelle.

Aline CRESPI
Adjoint aux relations avec la population

DEMANDE de CARTE du TROISIEME AGE

La carte du Troisième Age est réservée aux personnes âgées de 65 ans et plus, et domiciliées sur la Commune de Montpellier.

Bureau A - Mairie de Montpellier
ou dans le bus municipal.

ECRIVEZ-NOUS !

Les colonnes du Bulletin Municipal vous sont ouvertes. La municipalité serait heureuse de recevoir des Tribunes Libres émanant d'associations, de Groupes d'Action. Elles seront publiées. Faites nous part de vos suggestions ou de vos critiques pour nous aider à parfaire ce bulletin municipal.

LA MAISON POUR TOUS



Nous vous avons promis en mars 77, une Maison pour Tous par an.

Nous avons commencé les travaux de la 1ère maison pour Tous - à la Paillade - Elle comprendra une grande salle polyvalente pour les rencontres, les représentations et spectacles, et sept autres salles plus petites pour les activités de groupes. En tout : 700 m². Aucune des salles n'appartient à une association plutôt qu'à une autre.

La maison pour tous sera gérée par les M.J.C. Deux animateurs, un gar-

dien et des bénévoles assureront la « vie » de cette 1ère maison pour tous.

Ce qui se passe déjà dans les Comités de Quartiers nous donnent beaucoup d'espoir dans la future gestion de ces Maisons pour Tous et nous confirment qu'il était urgent de les réaliser.

A.C.

Pour tout renseignement : S'adresser au Bureau des Relations avec la Population à la Mairie. Poste 285 ou 275.

LOU CLAPAS



L'antenne mobile municipale, Lou Clapas, roule depuis l'automne 77. Cette initiative de la mairie est un vrai succès : en effet près de 4000 personnes ont déjà su apprécier ses services.

La fréquentation la plus élevée reste sur le quartier des Cévennes et de Celleneuve.

L'antenne répond aux demandes administratives les plus traditionnelles

(état civil, bureau d'aide social, carte du 3ème âge...) et a également recueilli, c'est plus original, des déclarations de récoltes sur le quartier de Celleneuve...

Pour tous renseignements, appeler le bureau des RELATIONS avec la POPULATION.

odern' einture
DECORATION
moquette papier peint
peinture vitrerie
6, rue de Bercy
34000 Montpellier
Tél : 58-28-75

rogier
TRAVAUX PUBLICS • ADDUCTION D'EAU
ASSAINISSEMENT • GAZ
ROUTES VRD
1, avenue Lepic, 34 Montpellier
Tél : (67) 42-45-99
éd. Rogier ing ETP

A. SARIVIERE
Horticulteur - Fleuriste et Paysagiste
18, rue de la Bandido
Avenue Maréchal-Leclerc
MONTPELLIER
Tél : 92-15-01

Entreprise JEAN GENIN
BATIMENT
ET TRAVAUX PUBLICS
54, av. du Pont-Junéal
34000 MONTPELLIER
Tél : (67) 92-96-55

MENUISERIE
INDUSTRIELLE et du BATIMENT
Etablissements PROUGET
Route de St-Georges-d'Orques
JUVIGNAC
Tél : 75-34-51
Adresse postale : B.P. 7027
34002 Montpellier Cedex

MIDI - ASPHALTE
Etanchéité - Isolation
Dallage - Voirie
Z.I. Prés d'Arenes, B.P. 41
Rue de la Jeune Parque
34001 Montpellier Cedex
Tél : 58-61-85 - 58-65-69
Agences à Beziers :
Z.I. du Capiscot
Rue André Blondel
34500 Beziers
Tél : 76-51-18

Clotures - Serrurerie
de bâtiment
Entreprise
Caizergues
s.a.r.l.
MONTBLANC 34290
T31 : 98-50-66
MAURIN
Tél : 92-96-43

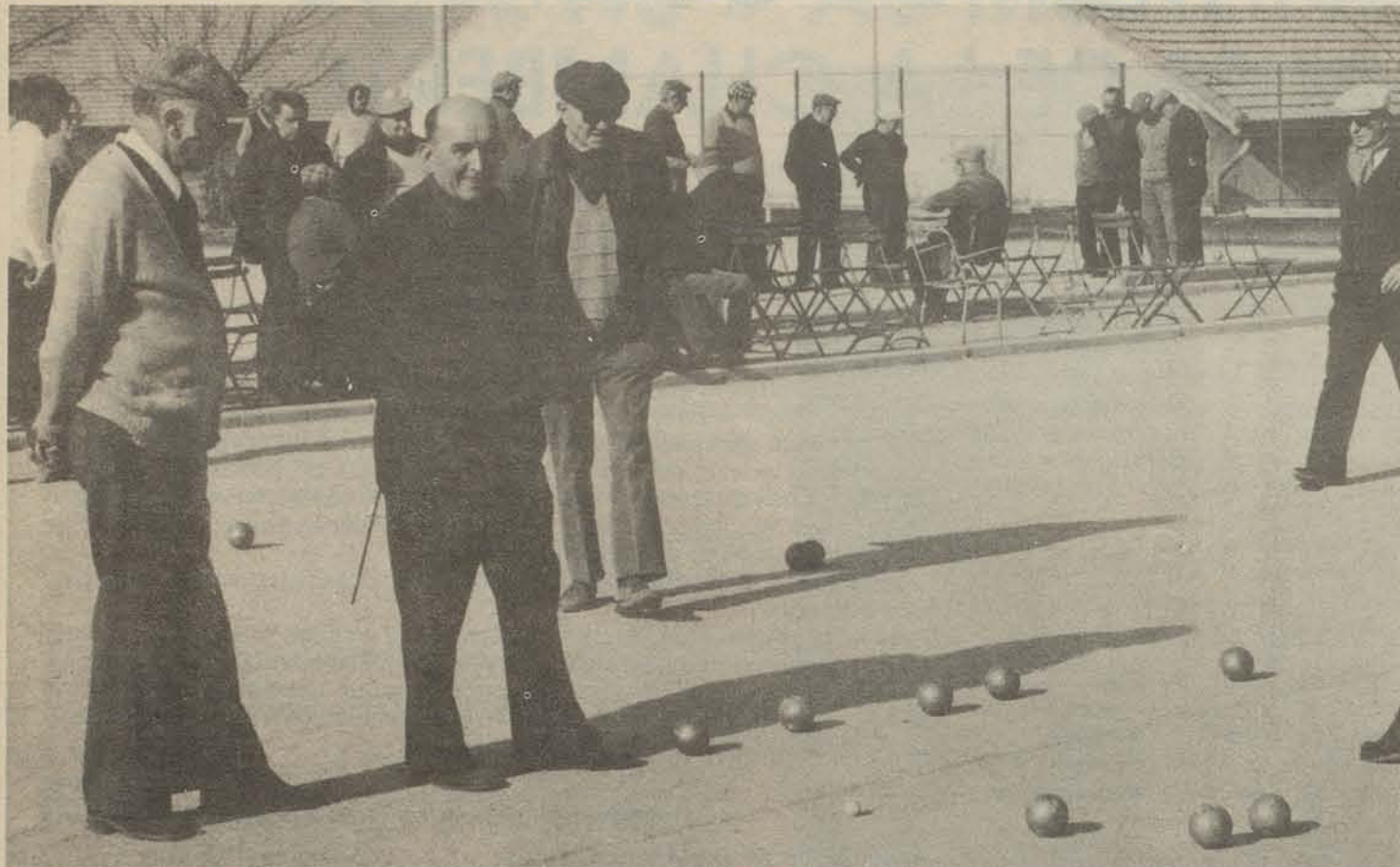
ELECTRICITE GENERALE
installations • fournitures
Jean MELGAR
33, chemin de la Moutte
34170 Castelnau-le-Nez
Tél : (67) 72-55-60

SOCIÉTÉ ROUTIÈRE COLAS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 78 068 500 F
De la piste de jet à l'allée de jardin...
Tous travaux de V.R.D. et revêtements
industriels et routiers
Région Languedoc-Roussillon
Zone industrielle de la Lauze - 34430 Saint-Jean-de-Vedas
Tél : (67) 92-23-10 - Téléc : 480275 COLAS SJVD

Les MENUISERIES du MIDI
Menuiserie Traditionnelle
Agencement de Magasins
Cuisines Personnalisées
Menuiserie
— Cintrée
— Chauffage intégré
— Industrielle
Domaine Pascalet - Z.I. 34000 Montpellier
Tél : (67) 92-38-49

clémançon
COMPAGNIE GENERALE
DE TRAVAUX D'ELEVAGE
ET DE FORCE
agence du sud-est
route de Nîmes
Z.I. de Montpellier
34920 LE CRES
tél : (67) 70-28-21
téléc : 480423

BOULES ET BALLON



« Autour du football, une civilisation de masse qui n'est pas sans chaleur. Autour du billard, une civilisation bourgeoise en redingotes et moustaches cirées...
J'ai la prétention de croire que sur un terrain de boules s'exprime une civilisation plus ancienne, plus complète, plus riche, plus sage. »

Yvan Audouard
« Pétanque »
éditions Chêne.

LE FOOTBALL A L'HONNEUR

LA PAILLADE

Le conseil municipal a décidé d'aider le club de football de la Paillade au moyen d'une subvention spéciale de 450 000 F pour lui permettre d'accéder en deuxième division. De plus nous avons voté des travaux importants pour permettre

l'homologation du stade de la Paillade : couverture des tribunes, éclairage, drainage du terrain, ce dernier n'ayant pas été fait lors de la construction du terrain, ce qui le rendait inondable.

UNE POLITIQUE DE MASSE : GRAMMONT

Nous avons par ailleurs défini une politique sportive de masse. Malgré le transfert de charge de l'état sur la municipalité nous voulons concrétiser cette politique de sports pour tous en créant à Grammont un

grand complexe sportif ouvert à tous, ainsi qu'une école municipale des sports pour permettre aux jeunes de faire du sport à l'extérieur des temps scolaires.

UN AUTRE TRANSFERT DE CHARGES DE L'ETAT

Nous regrettons par là même que l'Etat ne nous ait alloué une subvention nous permettant de financer que 7 plateaux d'éducation physi-

que, alors qu'il en était prévu 13, c'est-à-dire un par groupe scolaire.

Pierre PERALDI
Adjoint au Maire

HORAIRES D'ETE DE LA PISCINE TOURNESOL

Pendant les mois de juillet et d'août, les horaires d'ouverture de la piscine Tournesol, seront les suivants :

- lundi de 10h à 20h
- mardi de 11 h 30 à 20h
- mercredi de 10h à 20h
- jeudi de 10h à 20h
- vendredi de 11 h 30 à 20h
- samedi de 10h à 20h
- dimanche de 10 h à 20h

La piscine sera fermée les 14 juillet et 15 août.
Pour tous renseignements complémentaires s'adresser directement à la Piscine Tournesol, avenue de Maurin, Tél. 92.25.23



TERRAINS D'HONNEUR DE LA PAILLADE

Travaux prévus pour 1978

- Couverture des gradins 3 000 places : 1.000.000,00 F.
- Eclairage du terrain en conformité aux normes : 1.100.000 F.
- Drainage du terrain : 150.000,00 F.
- Construction de guichets, sanitaires publics, buvettes : 300.000,00 F.

Observations : Travaux prévus pour être réalisés en 1978 sous réserve du vote de leur financement au 8.8.78 et de l'approbation de celui-ci.



DES COURS DE NATATION GRATUITS POUR TOUS

A l'heure actuelle les maîtres nageurs de la piscine de la Paillade donnent une vingtaine d'heures de cours particuliers payant par semaine aux personnes désirant apprendre à nager ou se perfectionner. L'intérêt d'initier gratuitement les habitants de notre ville à ce sport, est apparu à la municipalité qui a décidé de transformer cette plage de cours particuliers en séances d'initiation gratuite. Ce projet prendra corps dès la rentrée d'octobre. Les Montpelliérains seront sûrement nombreux à profiter de cette initiative.

ENTREPRISE D'INSTALLATIONS SANITAIRES ET DE CHAUFFAGE CENTRAL

Hubert-Louis Pons

24, avenue Saint-Maurice
34250 PALAVAS LES FLOTS
Tél : 68-00-47

R.C. Montpellier 67-A-587

Jumelages

LES RENCONTRES OCCITANO - CATALANES

Des rencontres Occitano-Catalanes ont eu lieu à Montpellier du vendredi 23 au dimanche 25 Juin dernier ; elles représentent le grand mouvement de sympathie et de fraternité que deux peuples voisins par la langue, l'histoire et la culture se doivent l'un à l'autre.

On rappelle que Montpellier est la ville où est né le grand roi catalan Jacques le Conquérant et qu'elle fut un centre Culturel très important dans l'ensemble Catalano-Occitan. Au 19ème siècle, les deux Renaissances se sont épaulées et si la renaissance Catalane a infiniment mieux réussi que la renaissance Occitane, embrassant tout le corps social, les liens d'amitié ne furent jamais rompus.

Lors du statut d'autonomie, en 1932, le République Catalane aida

la culture occitane et pendant les 40 années noires du Francisme, les écrivains occitans furent parmi les amis les plus sûrs des Catalans. Le Colloque devait commencer le vendredi par la réception au cours de laquelle le Maire de Montpellier rappelle ces liens historiques et souhaite la bienvenue aux congressistes intellectuels venus de tous les pays catalans et de toutes les régions d'Occitanie. Monsieur Badia i Margarit, Recteur de l'Université de Barcelone et Mr Pierre



Bec, Président de l'Institut d'Etudes Occitanes s'exprimant dans l'une et l'autre langue, resserraient ces liens de façon moderne et décisive au moment où la Catalogne reconquiert en Espagne son autonomie et l'usage officiel de sa langue, au moment où le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon (représenté à la cérémonie par son Président le Sénateur Tailhades) demande la reconnaissance en France de l'Occitan comme langue nationale. Le lendemain, toute la journée, des spécialistes de l'histoire et de l'économie des Universités de Montpellier, Toulouse, Barcelone et Valence, s'exprimant dans les deux langues, ont étudié l'articulation des deux espaces culturels. Les congressistes étaient nombreux, venus de toutes les régions concernées. Le soir, le « Ballet » de l'Institut du théâtre de Barcelone et la chanteuse occitane Josiane assuraient une représentation.

Enfin, le dimanche 25 se tenait l'Assemblée Générale fondatrice du Cercle

d'agermanament/afraïrament occitano-catalan dont le Président commun est le grand historien de la Catalogne, fils de Montpellier, Pierre Vilar. Une association va donc, de façon permanente, assurer la liaison culturelle de part et d'autre de la frontière. Le Maire de Montpellier a tenu, dans une nouvelle intervention, à préciser qu'il demanderait à sa Municipalité d'adhérer à ce Cercle.

Ainsi, Montpellier retrouve, en Occitanie et face à la Catalogne, sa

grande fonction d'animation exprimée dans des termes à la fois traditionnels et modernes.

Le Prix littéraire Rei En Pèire, occitan et catalan à la fois, créé à cette occasion, sera décerné à Valence à l'automne.

crédit foncier de france
tous crédits immobiliers

ANCIEN

16, rue Rondelet
Montpellier Tél : 92-63-71

Société Occitane de Carrelages

25, rue Henri-René
34 Montpellier
Tél : (67) 92-94-58

PLAC-SUD

marquage
et signalisation

avenue Calmette
34 Fabrègues
Tél : 55-11-66

Pompe à Chaleur
Chauffage solaire
Contrats entretien
Dépannages rapides
Véhicules d'intervention
guidés par radio-téléphone

Eau
Gaz
Chauffage
Climatisation
Plomberie

Entreprise B. Bruno
Siège et Bureau :
1247, avenue de la Pompiègne
34000 Montpellier
Tél : 72-18-48

CETP

CENTRE EXPERIMENTAL DE RECHERCHES ET D'ETUDES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Analyses, Essais en laboratoire et en situ, Contrôles, Recherches, Etudes théoriques et expérimentales, Conseil assistance technique, Formation professionnelle

Sols et Fondations
Bâtiments, Génie Civil
Routes, Aéroports, Ports
Matériaux et composants
Structures

2312, Bld Paul Valéry
34100 Montpellier
Tél : 42-59-55

JUMELAGE « MONTPELLIER-LOUISVILLE »

Montpellier, à la plus grande satisfaction de sa population, a le privilège d'entretenir des relations cordiales avec trois villes : Barcelone, Heidelberg, et Louisville. Un jumelage a scellé de façon définitive une amitié qui s'est développée au fil des ans. Ainsi, le jumelage de Montpellier avec Louisville (Etat de Kentucky U.S.A.) a maintenant atteint 23 ans.

Depuis 1960, Louisville envoie tous les ans des élèves de l'enseignement secondaire pour un séjour estival de six semaines à Montpellier, avec réciprocité d'accueil ; depuis 1961, des échanges de stages sont également mis sur pieds.

Des organismes commerciaux ou administratifs Montpelliérains acceptent (durant 6 semaines) de réserver un emploi rémunéré à des étudiants américains tandis que des étudiants français effectuent dans les mêmes conditions un stage rémunéré à Louisville.

De plus, tous les ans, un ou deux lycéens de Montpellier poursuivent leurs études pendant une année à Louisville aux frais de cette Ville et Montpellier offre les mêmes facilités à un étudiant de Louisville dans les mêmes conditions.

L'hébergement de nos hôtes est assuré grâce à l'amabilité de M. le Directeur du Centre Régional des

Oeuvres Universitaires et Scolaires et des Directeurs des Cités Universitaires ; l'enseignement leur est dispensé par des professeurs licenciés et M. le Directeur du Centre Régional de Documentation Pédagogique met à leur disposition des films éducatifs. Certains Louisvillois travaillent dans des entreprises. Aussi Montpellier accueille dès le 6 Juillet, 28 lycéens qui suivront

nération ; des familles américaines les reçoivent tous les week-end.

Les populations Montpelliéraines et Louisvilloises contribuent largement à rendre ces échanges fructueux : les jeunes gens de ces deux cités participent à la vie active et apprennent à comprendre et à aimer une autre culture que celle qu'ils ont reçue.

L'arrivée de nos jeunes hôtes amé-



l'enseignement du Français, encadrés par deux chaperons américains, sept étudiants travailleront dans diverses administrations et entreprises de la Ville.

A titre de réciprocité, 40 étudiants français seront, dès le 8 Juillet à Louisville, et travailleront durant six semaines dans des entreprises de Louisville et percevront une rémunération.

ricains à Montpellier est consacrée chaque année par l'organisation de deux manifestations : une réception officielle au Théâtre Municipal et un Méchoui au Domaine de la Valette au cours desquelles se nouent des liens de sympathie et même d'amitié qui se prolongeront bien au-delà de ce séjour estival.

NUCLEAIRE, DANGER IMMEDIAT !

Si les plans gouvernementaux actuels continuent à s'appliquer, il y aura en France dans un peu plus de 20 ans environ 200 réacteurs nucléaires. Ceux-ci devront être approvisionnés en combustibles (nécessité de mines d'extraction d'uranium) et les déchets de ces centrales devront être traités, stockés, certains restant radioactifs pendant des milliers d'années.

Aujourd'hui de plus en plus de forces contestent ce programme (organisations politiques, écologiques, syndicales, de consommateurs, etc...); nombre de scientifiques ont fait connaître leur opposition: cf en France l'appel des 400 devenus vite plus de 4000 contre le programme actuel, la prise de position de 1300 scientifiques du Centre Européen de Recherche Nucléaire contre Superphénix, les prises de position de prix Nobel opposés au nucléaire, etc...

Car le programme est bien une somme d'incertitudes plus qu'inquiétantes :

1) Incertitudes au niveau des risques biologiques : même en fonctionnement normal des centrales, il n'est pas possible d'éviter totalement la contamination radioactive de l'environnement; or, même à des doses très faibles la radioactivité peut avoir des effets graves; les radio-éléments artificiels peuvent se concentrer le long des chaînes alimentaires.

Il n'existe pas aujourd'hui de solution satisfaisante sur une grande échelle au problème de la gestion des déchets radioactifs. Est-il raisonnable de prendre un tel risque pour le futur ?

2) Incertitudes technologiques : s'il est vrai qu'une centrale ne peut pas exploser comme une bombe atomique, les accidents de fonctionnement sont et seront une réalité. Il y en a déjà eu dans tous les pays.

Les risques sont colossaux en cas d'accident grave dans un surrégénérateur (la France est actuellement le seul pays à construire à Malville une centrale de grande taille de ce type) où une réaction nucléaire en chaîne peut se produire.

Les syndicalistes de la Hague ont dénoncé le mauvais fonctionnement de l'usine de retraitement des déchets des centrales PWR (filiale américaine actuellement utilisée en France), alors que cette usine devient la poubelle atomique de l'Europe entière.

3) Incertitudes énergétiques. Personne ne peut dire avec certitude à partir de quand le bilan énergétique du programme Français deviendra positif, c'est-à-dire à partir de quand il produira plus d'énergie que ce que sa mise en place aura coûté. Le syndicat CFDT du CEA indique que ce ne sera pas avant une dizaine d'années: La substitution de l'électricité au chauffage direct représente de plus un gaspillage considérable. Par ailleurs la difficulté d'adapter la réaction nucléaire aux variations de la demande d'électricité accroîtra les gaspillages d'énergie, renforcera les tendances au fonctionnement continu dans l'industrie (trains/huit, etc...)

4) Incertitude

économiques: Quel est le coût réel de ce programme ? Il a été lancé à partir d'estimations de coût du Kwh nucléaire aujourd'hui très largement dépassées. Les réserves d'uranium sont limitées. Leur épuisement va inévitablement entraîner dans quelques années une hausse accrue de son coût.

Il y a cependant des certitudes :

- le nucléaire offre des marchés et sources de profit très importants aux trusts qui dominent les filières énergétiques. Le marché du combustible en Occident était estimé par PUK à plus de 200 Milliards de Francs pour les années 72-85; le coût d'une centrale moyenne dépasse 3 Milliards de Francs.

Le nucléaire permet de bénéficier d'un financement public pour de nombreuses recherches et applications, permet de s'assurer la maîtrise de processus technologiques de haut niveau, de conquérir des marchés d'exportation dans nombre de pays. En France, en particulier on assiste à la privatisation des activités rentables du cycle nucléaire. Parallèlement, soumis à des exigences de plus en plus contraignantes, les travailleurs du nucléaire voient leurs conditions de

travail se dégrader, leur sécurité menacée.

- Les conséquences sociales du développement massif de l'électro-nucléaire sont aussi particulièrement inquiétantes.

• Il n'y a pas de coupure rigoureuse entre atome civil et atome militaire, et la dissémination des équipements nucléaires dits civils favorise la dissémination de l'arme atomique.

• Le programme électronucléaire va favoriser la concentration des activités industrielles: les contraintes de protection des centrales, des déchets, des multiples transports de matériaux radioactifs vont renforcer le contrôle policier et militaire sur les activités civiles.

- Ce programme a été décidé au mépris de la démocratie: le parlement n'a jamais voté spécifiquement sur les questions nucléaires; les régions n'ont qu'un rôle consultatif; la commission PEON (Production d'Electricité d'Origine Nucléaire) qui joue un grand rôle dans l'élaboration du programme est composée majoritairement de représentants des firmes qui ont intérêt au développement du nucléaire, mais les syndicalistes, les usagers en sont exclus.

Alors que dans plusieurs cas des référendums locaux ont montré l'opposition des populations au nucléaire, EDF continue à vouloir agir dans le secret. Les informations disponibles ne sont pas divulguées, le rapport de sûreté qui doit accompagner la demande d'installation d'une centrale est secret, le plan Orsec Rad l'est aussi.

C'est d'ailleurs notre première exigence: Que l'information soit libérée. Que quelques ministres, industriels ou technocrates cessent de décider dans le secret, à notre place les choix qui engagent lourdement l'avenir. C'est pour cela qu'il faut un MORATOIRE du programme électronucléaire, c'est-à-dire son arrêt, sa suspension effective, pendant un délai suffisant pour qu'un débat public et contradictoire, associant tous les courants intéressés puisse avoir lieu; pour que soient développées recherches et applications sur les alternatives énergétiques au nucléaire.

C'est seulement à l'issue d'un tel moratoire, qu'en connaissance de cause, un tel choix pourra être tranché par l'ensemble de la population. Ce moratoire devra garantir l'emploi, ou la reconversion sans désavantage, pour les travailleurs concernés.

Et pour imposer cet objectif aux nucléopathes qui nous gouvernent, il faut que se rassemblent les différentes forces qui, à des titres divers contestent ce programme, ou le subissent directement.

Nous avons pris l'initiative, avec le Mouvement Ecologique, le Syndicat de la Médecine Générale, Le Comité Anti Apartheid, le Mouvement d'Action Syndicale d'une pétition en faveur du moratoire. Plus de 1500 Montpelliérain(e)s l'ont signée. Il faut continuer, parce que le programme qu'on nous impose est inutile, qu'il est cher, et qu'il est dangereux.

Prenez contact avec le comité, C.I.N. BP 2032 Montpellier Cédex.

Nous remercions vivement les commerçants, artisans, industriels qui ont participé à la parution de ce Bulletin. Ils ont ainsi permis à la Municipalité de sortir un journal d'information sans lui occasionner de frais.

LE HOME

LE HOME-Service immobilier
Locations-Achats-Ventes

MM.
R. BUTEAU-P. PERRET

45, rue de l'Université
34000 MONTPELLIER
Tél. 72.31.75

Les 6 et 7 octobre va se tenir à Montpellier le premier INOVA-MEDITERRANEE, organisé par le Ministère de l'Industrie et la ville de Montpellier, avec le concours de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique et de l'Association Echanges Méditerranée.

Sur le thème :

**ENERGIES NOUVELLES
CONCEPTION DE PRODUITS
POUR LES REGIONS
ET PAYS EN DEVELOPPEMENT**

Siège Social :
Route de Lunel
34130 MAUGUIO
Tél : 29-52-00



**Société de gestion
d'études et de travaux
publics**

LAMOUR
jean-philippe
PÉPINIÈRES D'ORNEMENT
CRÉATION DE PARCS
ET JARDINS



4 km, route d'Arles.
30320 Caissargues
Tél : (66) 84-23-35